

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 avril 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 V. 90 Vœu relatif à l'organisation d'un débat annuel sur l'action de la RATP.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant les services de la RATP comme une composante majeure de la vitalité et de l'activité quotidienne de Paris, que le développement d'un transport public de qualité, adapté aux attentes de chacun, constitue un des objectifs phares de notre municipalité et de notre majorité, et que la RATP est un partenaire incontournable pour la Ville de Paris pour la mise en place de sa politique municipale, notamment en termes de qualité de vie et d'attractivité ;

Considérant la récurrence des sujets de débat portés au Conseil de Paris qui sont de la responsabilité directe de la RATP et du STIF, comme par exemple la propreté du métro, la sécurité des voyageurs, la transformation progressive de son parc en véhicules propres, la présence d'agents aux guichets, la question de l'allongement des horaires de circulation, la place faite à la publicité, le développement de la 4G, ou encore les tarifs applicables aux usagers ;

Considérant que la RATP, en lien avec le STIF, prend quotidiennement des décisions qui impactent fortement la vie des Parisien-ne-s, des Francilien-ne-s et de ses visiteurs sans que le Conseil de Paris n'en soit saisi ;

Considérant l'intérêt pour les élus d'avoir une vision globale des objectifs annuels de la RATP, du bilan de ses actions et surtout du résultat des différentes demandes portées par les élus du Conseil de Paris ;

Considérant que la Ville de Paris contribue à hauteur de 378 millions au budget 2016 du STIF ;

Considérant que, chaque année, le groupe RATP publie son rapport d'activité au mois de mars, que le groupe travaille, dans le cadre du service public au service des usagers et citoyens, et qu'à ce titre, il a une obligation de communiquer plus largement sur son action ;

Considérant l'ambition de la Ville, pour les prochaines années, de voir des évolutions importantes dans le service rendu par la RATP, comme par exemple une meilleure circulation du métro la nuit ;

Considérant qu'à chaque séance du Conseil de Paris au moins deux débats organisés ont lieu, sur des sujets souvent transversaux à travers des communications de l'Exécutif ;

Sur proposition de MM. Jean-Bernard BROS, Buon-Huong TAN, Didier GUILLOT et des élus du Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants,

Émet le vœu que :

- l'organisation chaque année en 3^e Commission du Conseil de Paris et ce dès 2018, d'un débat organisé, sans vote, sur l'action de la RATP,
- ce débat permette d'établir une meilleure communication concernant le bilan et les perspectives d'action de la RATP, et de répondre aux inquiétudes et attentes des conseillers de Paris sur des sujets d'intérêt parisien.